

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tarifs

Carpe diem étant exonéré de TVA pour son activité de formation, nos tarifs s'entendent nets de TVA.

Inscriptions

Envoyez le bulletin d'inscription accompagné de votre chèque d'arrhes ou confirmation de votre prise en charge afin qu'à réception, nous validions votre inscription. Si la formation choisie est complète, nous vous proposerons de participer à une prochaine session ou bien, de vous rembourser.

Il se peut qu'un entretien préalable soit utile, voire nécessaire pour cibler parfaitement votre motivation et votre objectif du moment. Cette formation est-elle bien celle qui correspond à vos besoins ? L'inscription s'effectue alors à l'issue de cet entretien et elle est définitivement confirmée.

Contrats et Conventions de formations

Vous recevrez un contrat de formation individuelle répertoriant les conditions qui vous lieront à Carpe diem pour la durée de la formation choisie, et vice-versa.

En tant qu'entreprise, les formations proposées par Carpe diem, organisme agréé formation continue, entrent dans vos plans de formations et font donc l'objet de prises en charge par le service correspondant. La Convention vous sera envoyée sur simple demande.

Pour d'autres prises en charge nous contacter.

Paielement

Si vous avez réglé intégralement la formation à l'inscription, une facture acquittée vous sera remise.

Si vous avez versé des arrhes, le solde de la formation sera réglé le premier jour de formation, une facture vous sera délivrée. En cas de difficultés, nous trouvons ensemble la meilleure solution.

Pour les entreprises, la facturation se fait selon les modalités de la Convention de Formation.

Annulations

1 - Annulation par le stagiaire jusqu'à 30 jours avant le début de la formation

Pas de retenue, vous êtes remboursé intégralement.

2 - Annulation par le stagiaire entre 29 jours et 3 jours avant le début de la formation

30% du montant total de la formation reste acquis à Carpe diem, sauf proposition d'un remplaçant.

3 - Annulation par le stagiaire à partir de 3 jours avant le début de la formation

50% du montant total de la formation reste acquis à Carpe diem, sauf proposition d'un remplaçant.

4 - Annulation par le stagiaire le premier jour de la formation ou en cours de formation

Toute formation commencée est facturée et due intégralement. Le coût total restera acquis à Carpe diem.

5 - Hospitalisation

Pour raison médicale postérieure à la date d'inscription et dûment attestée par un certificat médical, avec impossibilité de déplacement, il est convenu que : entre 3 jours et le début de la formation, la retenue conservée par Carpe diem est ramenée à 20%.

Le jour de démarrage ou en cours de formation, le remboursement s'effectue au prorata des jours restants, avec un minimum de 20% restant acquis à Carpe diem.

6 - Annulation par Carpe diem

Pour des raisons pédagogiques si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, Carpe diem se réserve le droit de reporter la date de début de la formation ou de l'annuler. L'annulation peut avoir lieu pour toutes autres raisons de la part de Carpe diem. Sauf pour un report de dates consenti de part et d'autre, pour toute annulation de la part de Carpe diem, vous serez intégralement remboursé.

Présence

Vous inscrire à une formation vous engage à y participer intégralement. La pédagogie, la progression des apprentissages et l'évaluation finale requièrent votre participation active et impliquante à chaque module.

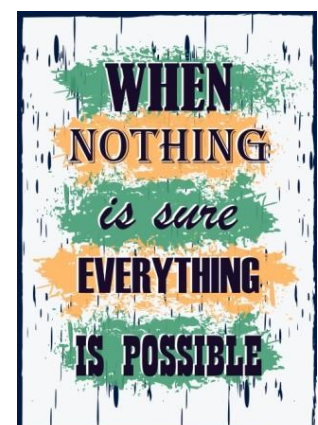
En cas d'absence, Carpe diem se réserve le droit de différer votre certification. Si votre absence est justifiée, nous ferons notre possible pour vous faire parachever votre cycle interrompu.

Pour d'autres renseignements, nous contacter.

* Ces conditions sont conformes aux conditions de fonctionnement des organismes de formation agréés formation continue par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées.



FORMATIONS CERTIFANTES



MAINTENANT CROYEZ EN VOUS